

**Module de formation sur l'éducation inclusive en situations d'urgence**

**Informations contextuelles**

# Session 1 : Contexte de l'éducation inclusive en situations d'urgence

Tout le monde a le droit à l’éducation. Les situations d’urgence et de crises affectent l’éducation de multiples façons. Chaque contexte étant unique, il n'est pas possible de généraliser ou de supposer comment une situation d’urgence affectera les systèmes éducatifs, les apprenants et le personnel enseignant.

Les situations d’urgence et de crises affectent l’éducation inclusive de différentes façons. Par exemple :

* Les personnes qui s’occupent des enfants (les aidants) peuvent garder les filles à la maison parce qu’elles s’inquiètent pour leur sécurité.
* Les apprenants en situation de handicap ou très jeunes peuvent trouver difficile ou effrayant de se rendre à l’école.
* Des enseignants peuvent être perdus et leurs remplaçants peuvent avoir moins d'expérience et de compétences, ce qui entraîne une baisse de la qualité de l’éducation.
* Les environnements d’apprentissage peuvent devenir moins accessibles et moins favorables.

Pendant et après une situation de crise, les systèmes éducatifs peuvent être confrontés à plus de défis que d'habitude. Les enseignants peuvent avoir des classes plus nombreuses et un plus grand nombre d'apprenants d'origines diverses. Un plus grand nombre d'apprenants peuvent souffrir de détresse émotionnelle ou de handicap physique. Les enseignants, le personnel éducatif et les apprenants subissent des traumatismes et du stress pendant la situation de crise. Les enseignants peuvent avoir moins accès à la formation et au soutien.

Malgré ces défis, l’éducation inclusive est essentielle pour répondre aux situations d’urgence et de crise. Tout d'abord, il s'agit d'un droit humain. Ces instruments internationaux soulignent l’importance d’offrir une éducation inclusive et de qualité aux personnes en situation de handicap en tant que droit humain fondamental :

* [La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006)](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities) ;
* [Convention relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989)](https://www.coe.int/fr/web/compass/convention-on-the-rights-of-the-child) ;
* [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1981)](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women) ;
* [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, 1966)](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights).

L'accès de tous les enfants vulnérables à des environnements d'apprentissage sûrs, de bonne qualité et favorables doit être garanti. Cela inclut celles et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage ou des handicaps, les personnes réfugiées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les filles, celles et ceux qui appartiennent à d'autres groupes minoritaires, etc. L’éducation inclusive aide le personnel enseignant et les communautés à accueillir tous les apprenants. Elle garantit qu'ils et elles ont les mêmes chances d'apprendre que leurs pairs. La recherche a montré que les résultats d'apprentissage s'améliorent pour toutes et tous les apprenants lorsqu'ils et elles se trouvent dans des salles de classe qui répondent aux besoins d'apprenants divers. L’éducation inclusive joue un rôle important dans la construction d’une société inclusive et pacifique.

Pour d'autres définitions de termes couramment utilisés, voir le [Glossaire de l’ESU](https://inee.org/fr/glossaire-ESU).

# Session 2 : Obstacles à l'inclusion dans l’éducation en situations d'urgence

Dans tous les contextes, certains apprenants rencontreront des obstacles à l'inclusion éducative. En cas de situations d’urgence ou de crise, des obstacles encore plus nombreux ou différents peuvent apparaître, et le système éducatif sera moins à même d'y répondre. Chaque situation d’urgence ou de crise est différente. Chaque communauté et chaque pays sont différents avant que la situation d'urgence ou de crise ne commence et qu’elles transforment chaque pays et chaque communauté différemment. Il n’y a donc pas de formule fixe ou de liste des obstacles à rechercher ou des actions à entreprendre.

Il est essentiel d'apprendre à connaître les obstacles existants et les autres obstacles possibles auxquels tous les groupes d'apprenants sont confrontés. Ces connaissances permettent de mettre en œuvre des mesures appropriées pour supprimer ou réduire ces obstacles, garantissant ainsi la prestation d'une éducation de qualité pour tous pendant les situations d’urgence et de crise.

***Types d’obstacles***

Analyser et envisager des obstacles à l'inclusion dans l'éducation attire souvent l'attention sur les obstacles physiques et liés aux ressources, comme les escaliers dans les écoles ou le manque d'équipement spécialisé. Mais les obstacles les plus importants à l'inclusion dans l'éducation peuvent être les comportements, les politiques discriminatoires du gouvernement ou de l'école, et la pédagogie centrée sur l'enseignant. L'élimination de certains obstacles nécessite un financement (pour construire une rampe d'accès ou produire des manuels accessibles, par exemple). Mais de nombreux autres obstacles peuvent être éliminés grâce à une utilisation plus efficace des ressources existantes ou à des solutions peu ou pas coûteuses.

Dans les images ci-dessous, l'image A illustre les obstacles, l'image B illustre l'évolution vers l'éducation inclusive.

**Environnement**

Les obstacles environnementaux et physiques peuvent comprendre :

* des bâtiments scolaires non accessibles
* des salles de classe mal agencées
* un mobilier qui n'est pas sûr ou qui n'est pas adapté
* des chemins ou des abords qui ne sont pas sûrs
* des toilettes qui ne sont pas conçues pour accueillir des personnes en situation de handicap
* des trajets longs, difficiles ou dangereux pour se rendre à l'école

| **A** | **B** |
| --- | --- |
|  | A picture containing person, sky, clothing, cartoon  Description automatically generated |

*[L’image A montre l’obstacle physique que représentent les marches à l’entrée de l’école et d’autres infrastructures mal conçues. L’image B montre une communauté scolaire qui contribue à améliorer l’accès physique.]*

**Comportements**

Les obstacles comportementaux peuvent être perçus de différentes manières :

* les familles peuvent garder leur enfant à la maison parce qu’elles ressentent de la peur, de la gêne ou de la honte à cause du handicap de leur enfant
* les familles et le personnel enseignant peuvent avoir de faibles attentes à l'égard des apprenants de certains groupes
* le personnel enseignant, le personnel éducatif et les autres parents peuvent avoir des comportements négatifs à l'égard des apprenants en situation de handicap dans les classes ordinaires (ce qui peut renforcer l'exclusion et la stigmatisation)
* les apprenants peuvent se brutaliser les uns les autres
* les membres de la communauté, les dirigeants locaux et les fonctionnaires peuvent avoir des préjugés sur le handicap ou d’autres groupes marginalisés de la société, tels que les personnes réfugiées

| **A** | **B** |
| --- | --- |
| A picture containing cartoon  Description automatically generated with medium confidence | A group of people sitting in a circle  Description automatically generated with medium confidence |

*[L’image A montre un enseignant refusant la demande d’une mère d’inscrire son enfant en situation de handicap. L’image B montre un groupe d’acteurs de l’école discutant de la façon d’inclure l’enfant.]*

**Politiques**

Les obstacles politiques peuvent comprendre :

* des politiques linguistiques qui ne permettent pas l'enseignement et apprentissage dans la langue maternelle des enfants
* des horaires d’école qui ne tiennent pas compte des différents besoins des apprenants ou comment les communautés gagnent leurs moyens de subsistance (certains enfants peuvent avoir besoin d'aider davantage à la maison pendant la saison des récoltes, par exemple)
* des politiques qui empêchent les filles enceintes de rester ou de retourner à l'école
* des lois et politiques sur l’éducation qui ne reflètent pas les connaissances ou les pratiques exemplaires actuelles
* des politiques qui favorisent la ségrégation des systèmes éducatifs et l'inscription des apprenants en situation de handicap dans des écoles spéciales éloignées de leur domicile.

| **A** | **B** |
| --- | --- |
|  | A person in a wheelchair in front of a group of people  Description automatically generated with low confidence |

*[L'image A montre un homme demandant à une jeune fille enceinte de quitter l'école. L'image B montre les efforts déployés pour changer les politiques.]*

**Pratiques**

Les obstacles à la pratique peuvent comprendre :

* les méthodes de cours magistraux centrées sur l'enseignant
* l’absence de méthodes d’enseignement et apprentissage actives centrées sur l’apprenant
* l’absence de méthodes interactives et coopératives qui engagent et soutiennent les apprenants ayant des capacités et des styles d'apprentissage différents et qui favorisent l'apprentissage collaboratif
* une connaissance limitée chez les enseignants des différents styles d’apprentissage
* l’incapacité ou la réticence à adapter les leçons et les méthodes aux différents apprenants.

| **A** | **B** |
| --- | --- |
| A picture containing clothing, footwear, dress, furniture  Description automatically generated |  |

*[L'image A montre des méthodes d’enseignement et d'apprentissage centrées sur l'enseignant qui ne mobilisent pas les apprenants. L'image B montre que tous les apprenants, quels que soient leurs capacités et leurs antécédents, sont impliqués, éventuellement avec le soutien par les pairs, et avec l'observation ou l'aide de l'enseignant.]*

**Informations**

Les obstacles à l’information peuvent comprendre :

* les parents et les aidants ne savent pas que leur enfant a le droit de fréquenter l’école locale
* les parents ne connaissent pas les aides auxquelles ils peuvent avoir droit
* les écoles et les enseignants ne connaissent pas les politiques d’éducation inclusive
* les écoles qui ne communiquent pas régulièrement avec les familles ou ne les consultent pas sur les besoins de leurs enfants
* les informations sont communiquées dans une langue, un format ou un style qui n’est pas accessible aux familles et aux communautés.

| **A** | **B** |
| --- | --- |
| A picture containing house, building, cartoon, illustration  Description automatically generated | A picture containing clothing, cartoon, painting, sky  Description automatically generated |

*[L’image A montre des membres de la communauté qui n’ont pas accès aux informations sur les politiques ou qui ne les comprennent pas. L'image B montre les efforts déployés pour partager les informations sur l'éducation inclusive.]*

**Ressources**

Les obstacles aux ressources peuvent comprendre :

* manque d’enseignants qualifiés
* manque de formation et d’opportunités de développement professionnel pour les enseignants
* des classes trop nombreuses
* ressources et équipements d’enseignement et apprentissage limités
* absence de toilettes et d’autres installations propres, sûres et accessibles
* facteurs directement liés à la pauvreté, comme les enfants qui arrivent à l'école le ventre vide en raison de l'insécurité alimentaire ou qui ne s'inscrivent pas à l'école ou sont déscolarisés en raison du coût de la scolarité.

| **A** | **B** |
| --- | --- |
| A group of people in a room  Description automatically generated with low confidence | A picture containing house, person, cartoon  Description automatically generated |

*[L’image A montre une salle de classe surpeuplée. L'image B montre une école mettant en œuvre un programme d'alimentation à l’école pour lutter contre l'insécurité alimentaire.]*

Les obstacles à l'inclusion dans l'éducation peuvent évoluer au fil du temps. Par exemple, si un conflit s'intensifie, de nouveaux obstacles peuvent apparaître. Si les combats se rapprochent d'une communauté, le trajet jusqu'à l'école devient plus risqué et davantage de familles peuvent choisir de garder leurs enfants à la maison, même si l'école reste ouverte et accueillante. Les comportements peuvent changer en cas d’urgence ou de crise. Une communauté d’accueil peut, dans un premier temps, accueillir des apprenants déplacés, mais ensuite rejeter les apprenants déplacés en situation de handicap parce qu’elle les considère comme un fardeau supplémentaire.

***Identifier les obstacles et les personnes touchées***

Les expériences et les croyances influencent l’interprétation des obstacles . Par exemple, on peut supposer qu’un apprenant en situation de handicap physique ne va pas à l’école parce qu’il n’y a pas de rampe d’accès à la salle de classe. Mais après enquête, il ressort que l’apprenant peut facilement entrer dans la classe avec l’aide de ses amis. Il ne veut pas aller à l’école parce que l’enseignant l’ignore en permanence. Même si une rampe était construite, sans tenir compte de l'approche de l'enseignant, cet apprenant déciderait quand même de ne pas aller à l’école !

Chaque obstacle affectera probablement plus d'un groupe d'apprenants. Par exemple, dans une zone touchée par un conflit, un trajet dangereux pour se rendre à l'école peut inciter les filles à rester à la maison par peur des abus sexuels. Les garçons peuvent également rester à la maison parce qu'ils et elles ont peur d'être recrutés par des forces armées ou des groupes armés.

Les obstacles à la pratique touchent généralement de nombreux apprenants. Si l’enseignant écrit au tableau de façon illisible, on peut supposer que cela exclut les apprenants qui ont des difficultés à voir. Mais cela complique probablement aussi la tâche de toutes celles et ceux qui sont assis au fond de la classe, de toutes celles et ceux qui sont fatigués et ont faim après une longue marche jusqu’à l'école, et de toutes celles et ceux qui éprouvent des difficultés à lire et à comprendre. Ce seul obstacle peut affecter la façon dont toute la classe apprend !

Par conséquent, il faut éviter de faire des suppositions sur les obstacles qui affectent les apprenants et sur la manière dont ils les affectent. Au contraire, il est nécessaire **d'enquêter et d'écouter** les avis et les expériences des personnes concernées. Comment y parvenir ? Grâce à des efforts collectifs et à l’application de la recherche-action.

**Comment surmonter ces obstacles ? En utilisant la double approche**

Cette brève formation ne peut pas entrer dans les détails de l’approche. Le principal point à retenir est la nécessité d’adopter une **double approche** lorsqu’il s’agit de s’attaquer aux obstacles à l’inclusion dans l’éducation. Cela implique la mise en œuvre d'actions immédiates qui **aident les apprenants individuels dès maintenant**, et la recherche de **changements systémiques** qui améliorent l'éducation pour tous. Apporter des changements systémiques signifie réformer progressivement l’ensemble du système éducatif en changeant les parties du système – les politiques, les pratiques et les cultures (valeurs, comportements et croyances). Chaque organisation et chaque individu pourra modifier différentes parties du système. Certains peuvent être bien placés pour changer la politique. D’autres sont mieux placés pour changer les cultures ou les pratiques. Les efforts collectifs sont essentiels pour contribuer au changement systémique.

Se concentrer uniquement sur une voie aboutirait à des solutions incomplètes et à un succès limité, comme un train qui déraillerait rapidement s'il n'empruntait qu'une seule voie.

Pour appliquer une **double approche** efficace, il convient de mettre l'accent sur l'utilisation de la **conception universelle de l'apprentissage (CUA)** et sur la mise en place **d'aménagements raisonnables**.

La **CUA** offre un cadre pour concevoir et offrir des expériences d’apprentissage flexibles qui répondent aux différents besoins de toutes et tous les apprenants. La CUA rend les environnements d’apprentissage, les pratiques et le matériel d’apprentissage accessibles à tous les apprenants dès le départ, sans qu'il soit nécessaire de les adapter par la suite.

***Exemples de CUA :***

* Si, dans un document à distribuer, un enseignant utilise un langage difficile à comprendre, il devra peut-être préparer un document distinct et adapté pour certains apprenants de la classe qui ont des difficultés à lire. Mais si l’enseignant applique la CUA et rend les instructions faciles à comprendre sur le document original, tous les apprenants peuvent participer à l'activité et l'enseignant n'a pas besoin de préparer deux ressources distinctes.
* Si le système d'examen est conçu de manière à ce que tout le monde doive passer le même examen écrit, les écoles doivent demander des conditions spéciales pour les apprenants qui ne peuvent pas passer d'examen écrit ou qui ont besoin de plus de temps. En revanche, si le système d'examen applique la CUA et propose automatiquement des options d'évaluation alternatives, les écoles n'ont pas besoin de demander l'autorisation de procéder à des adaptations individuelles.

**Les aménagements raisonnables** consistent à apporter des changements immédiats et abordables aux environnements, aux pratiques et au matériel pour soutenir les apprenants individuels. Il s’agit de répondre autant que possible, tout de suite, aux besoins individuels, en utilisant toutes les ressources disponibles dans la communauté scolaire. Cela peut impliquer diverses mesures :

* fournir des technologies ou des dispositifs d'assistance
* apporter des modifications physiques à l'environnement d'apprentissage
* des méthodes pédagogiques.

Les compétences en matière de collaboration et de résolution de problèmes sont essentielles lorsqu'il s'agit de mettre en place des aménagements raisonnables et de trouver les meilleurs moyens de concevoir un aspect de l'éducation de manière universelle.

*\* Le chapitre 2 de l'histoire de Mina (document 6) donne l’exemple d'une enseignante qui a mis en place un aménagement raisonnable pour elle, et un exemple de la façon dont l'enseignante essayait d'utiliser les principes de la CUA lorsqu'elle planifiait ses cours.*

***Remarque importante :***

Le concept de double approche peut être compris différemment selon les personnes. Dans cette formation, la double approche désigne les deux voies du changement systémique (CUA) et du soutien individuel (aménagements raisonnables). Certaines organisations peuvent utiliser la double approche pour faire référence à une double stratégie consistant à intégrer les questions de handicap dans d'autres projets et à travailler sur des initiatives spécifiques au handicap.

# Session 3 : Concepts théoriques qui nous aident à comprendre l'éducation inclusive

Il existe de nombreux concepts clés à prendre en compte lorsque l'on se familiarise avec l'éducation inclusive et que l'on commence à la pratiquer. Outre la CUA, les aménagements raisonnables, la double approche et les obstacles à l'inclusion dans l'éducation, quatre autres concepts doivent être pris en compte

***Quelle est la différence entre l’éducation spéciale, l’éducation intégrée et l’éducation inclusive ?***

Les termes « éducation inclusive » et « éducation intégrée » sont parfois utilisés de manière interchangeable. Mais ils ne signifient pas la même chose. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des différences entre l'éducation intégrée et l'éducation inclusive, ainsi que des différences entre ces deux types d'éducation et l'éducation spéciale.

**Éducation spéciale**/**séparée**

Cela implique des environnements éducatifs distincts pour les apprenants. La séparation peut être fondée sur des critères spécifiques, tels que la race, l'origine ethnique, le statut socio-économique, le handicap ou autre. Il s'agit par exemple d'écoles spéciales ou d'unités spéciales dans les écoles ordinaires. Les apprenants peuvent bénéficier de ressources et d'un soutien spécialisés, mais ce n'est pas toujours le cas. Cette approche renforce la stigmatisation, l’isolement social et les inégalités sociales.

Comme le montrent les images ci-dessous, il existe un système pour les apprenants « similaires » et un système distinct pour les apprenants « différents ». Les différences peuvent être liées à des besoins éducatifs spéciaux, la race, l’origine ethnique, le genre, etc.

| **A** | **B** |
| --- | --- |
|  |  |

[*L’image A représente le système scolaire ordinaire pour les « apprenants similaires ». L'image B représente un système scolaire spécial et séparé pour les apprenants « différents ».]*

**Éducation intégrée**

Dans cette approche, les apprenants en situation de handicap et ayant des besoins éducatifs spéciaux sont dans des écoles et des salles de classe ordinaires, sans soutien ni ressources spécifiques.

Il s’agit d’une approche « nage ou coule », l’apprenant doit donc trouver un moyen de se débrouiller et de suivre, faute de quoi il échouera et abandonnera l'école. Lorsque les apprenants en situation de handicap abandonnent l’école, les gens en tirent parfois la conclusion que l'éducation inclusive ne fonctionne pas. Mais l'abandon montre que l'école a probablement pratiqué l'intégration, et non l'inclusion.

L’image ci-dessous montre que l'éducation intégrée tente de changer l'apprenant pour qu'il puisse s'adapter à une école et à un système éducatif qui n'ont pas changé ou qui ne se sont pas améliorés. L'idée ici est que c'est l'apprenant qui est le problème, et non le système.



*[L'image représente un système d'éducation intégrée, où l'enfant doit changer pour s'intégrer, sinon il échouera et abandonnera l'école.]*

*\* Dans le chapitre 3 de l’histoire de Mina (document 6), l’enseignant en mathématiques lui a dit qu’elle devait faire plus d’efforts ou quitter la classe. Elle devait s’adapter à sa façon d’enseigner ou abandonner.*

**Éducation inclusive**

Dans cette approche, le système éducatif et l’école offrent à tous les apprenants un accès égal aux opportunités éducatives. Elle inclut les personnes en situation de handicap et celles qui sont marginalisées d'une autre manière. L'utilisation de cette approche garantit que tous les apprenants bénéficient du soutien et des aménagements dont ils et elles ont besoin pour participer avec succès.

Comme le montre la figure ci-dessous, le système éducatif et l'école changent et s'améliorent pour accueillir et soutenir tous les apprenants, ensemble. L'éducation inclusive consiste à changer le système, et non l'apprenant. Ce n'est pas l'apprenant qui est en cause, mais le système éducatif.



*[L’image représente un système d’éducation inclusive qui s’adapte pour accueillir et soutenir tous les apprenants ensemble.]*

***Pourquoi est-il important de réfléchir à la présence, à la participation et à la réussite ?***

Lorsqu’une école pratique l’éducation intégrée, elle permet aux enfants en situation de handicap et ayant des besoins éducatifs spéciaux d’aller à l’école. Mais elle ne les aide pas à participer et à réussir au mieux de leurs capacités, sur le plan scolaire et social. Il est décourageant pour les apprenants, et leurs familles, de s'asseoir en classe, mais de ne rien faire ou de ne rien apprendre parce que l'enseignant ne leur apporte pas le soutien dont ils et elles ont besoin. Il n'est pas surprenant que ces apprenants décident souvent qu'il ne vaut pas la peine d'aller à l'école. Lorsque les systèmes éducatifs et les écoles se concentrent uniquement sur la présence, on peut assister à une augmentation des inscriptions parmi les apprenants précédemment exclus. Mais ces chiffres retombent souvent rapidement lorsque ces apprenants abandonnent l'école.

L'éducation inclusive, quant à elle, s'efforce constamment de faire en sorte que tous les apprenants soient **présents, participent et réussissent**. L'éducation inclusive veille à ce que chaque apprenant soit activement impliqué dans chaque leçon ou activité, et ne soit pas un simple observateur passif. Elle veille à ce que tous les apprenants réussissent. Cela ne signifie pas seulement qu'ils et elles réussissent leurs examens. Cela signifie qu'ils et elles progressent, atteignent leurs propres objectifs d'apprentissage, qu'ils et elles sont fiers de ce qu'ils et elles peuvent faire et qu'ils et elles acquièrent de nombreuses compétences différentes (y compris des compétences sociales).

*\* Dans le chapitre 3 de l'histoire de Mina (document 6), Mina était* ***présente*** *dans la classe de l’enseignant en mathématiques, mais celui-ci ne l'a pas aidée à* ***participer ou à réussir.***

***Quelle est la différence entre l’éducation inclusive et l’éducation intégrant les handicaps ?***

L’**éducation inclusive** est une approche qui transforme les politiques, les pratiques et les cultures en matière d’éducation. L'objectif est de créer un système qui accueille et prend en compte la diversité et supprime les obstacles, permettant à tous les apprenants d'apprendre ensemble, quels que soient leurs capacités, leur genre, leur race, leur âge ou d'autres facteurs de marginalisation.

L'éducation inclusive promeut une approche globale de l'école, impliquant une collaboration avec l'ensemble de la communauté. Cela signifie qu'il existe une responsabilité partagée pour permettre à tous les apprenants d'aller à l'école, de participer et de réussir. Elle souligne l'importance d'offrir des possibilités d'enseignement et d'apprentissage de haute qualité, flexibles et adaptables à tous les apprenants, indépendamment de leurs caractéristiques et de leurs besoins.

**L'éducation intégrant les handicaps** fait référence aux efforts déployés pour s'assurer que les enfants, les jeunes et les adultes en situation de handicap sont inclus dans l'éducation. Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme plus large d'éducation inclusive qui vise à inclure tous les groupes marginalisés.

L'une ne va pas sans l'autre ! Il n'est pas possible de rendre un système éducatif en système éducatif intégrant les handicaps sans modifier l'ensemble du système éducatif. Cela signifie qu'il faut apporter des changements qui profitent à tous les apprenants, et pas seulement à celles et ceux qui sont en situation de handicap. D’autre part, l’éducation ne peut être considérée comme véritablement inclusive si elle ne soutient pas les apprenants en situation de handicap, même si des changements significatifs ont été apportés pour inclure et soutenir les apprenants de tous les autres groupes marginalisés.

***Quelle est la différence entre égalité et équité ?***

**L'égalité** est un principe qui consiste à traiter tout le monde de la même manière et à veiller à ce que tous les membres d'un groupe bénéficient des mêmes contributions, produits ou résultats en fonction de leur statut, de leurs droits et de leurs responsabilités.

**L'équité** est ancrée dans la reconnaissance du fait que les personnes sont intrinsèquement différentes et que chaque individu a besoin de ressources et/ou d'opportunités différentes en fonction de sa situation personnelle. L'équité et la justice sont obtenues par l'évaluation systématique des disparités en termes d'opportunités, de résultats et de représentation, et par la correction de ces disparités au moyen d'actions ciblées.



*[L’image représente la différence entre égalité et équité.]*

Chaque apprenant est différent et possède des caractéristiques uniques. Par conséquent, chaque apprenant a besoin de choses différentes pour atteindre les mêmes objectifs éducatifs. Les enseignants doivent être conscients des besoins et des préférences spécifiques de chaque apprenant afin de pouvoir lui offrir un soutien et des encouragements personnalisés.

Exemple : L'égalité, c'est lorsque chaque apprenant reçoit la même copie d'examen, dispose du même temps, et que chacun doit écrire ses réponses à la main. L'équité, c'est lorsqu'un système d'examen flexible permet à certains apprenants de répondre à leur examen oralement, de saisir leurs réponses, d'avoir plus de temps pour terminer l’examen, d'avoir un assistant qui écrit ce qu'ils ou elles dictent, ou d'obtenir l’examen en gros caractères en fonction des besoins.

*\* Dans le chapitre 3 de l’histoire de Mina (document 6), l’enseignant en mathématiques a dit qu'il enseigne à tous les apprenants exactement de la même manière parce qu'il pense que c'est plus facile et plus juste. Mais cela signifiait que Mina ne pouvait pas participer aux cours. Elle avait besoin que l’enseignant fasse quelques adaptations pour créer l’équité dans sa classe.*

# 

# Session 4 : L'importance de la collaboration dans la conception et la mise en œuvre de l'éducation inclusive

***Pourquoi la collaboration est-elle essentielle à l’éducation inclusive ?***

Comme vu dans les sessions précédentes, la collaboration est essentielle. Elle aide à :

* comprendre les obstacles auxquels les apprenants sont confrontés
* identifier les personnes concernées par les obstacles
* trouver des moyens créatifs et abordables de réduire ou d’éliminer ces obstacles

L’éducation inclusive exige de la créativité. Une seule personne ne peut pas créer toutes les solutions !

Souvent, des compromis seront nécessaires lors de la prise de décisions concernant des aménagements raisonnables pour soutenir les apprenants individuels. Il convient de trouver des solutions idéales, puis d'évaluer les budgets, les ressources et l'expertise disponibles. La collaboration de tous est nécessaire pour créer les meilleures solutions possibles en utilisant les fonds, le matériel et le personnel disponibles.

Les changements systémiques naissent des efforts de tous. Même lorsque les principes de la CUA sont appliqués au niveau de l’école pour concevoir des approches et du matériel d’enseignement et d'apprentissage, il est préférable que des efforts collectifs garantissent que la solution soit aussi « universelle » que possible.

La collaboration implique la création d'un espace de dialogue et d'un environnement où toutes les parties prenantes se sentent en confiance et capables de parler ouvertement de leurs besoins et de leurs idées.

La collaboration est également un outil qui aide les apprenants à apprendre.

***Qui doit collaborer ?***

Pour que l'éducation inclusive soit une réussite, les nombreuses personnes qu'elle touchera et impliquera (les parties prenantes) doivent participer et coopérer à différents aspects de la conception et de la mise en œuvre. Les parties prenantes incluent :

* les apprenants en situation de handicap et celles et ceux qui ne le sont pas
* les familles de ces apprenants
* le personnel enseignant
* les membres de la communauté
* les entreprises et prestataires de services locaux
* les dirigeants communautaires et chefs religieux locaux
* des groupes représentatifs, comme les organisations de personnes vivant avec un handicap
* le personnel éducatif
* les décideurs politiques et d’autres autorités.

Chaque communauté scolaire possède un ensemble unique de parties prenantes qui ont leurs propres motivations et compétences pour promouvoir l'éducation inclusive.

Cette session examine quatre groupes principaux de parties prenantes dont les contributions sont essentielles lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de l'éducation inclusive :

* les apprenants
* les parents et familles
* le personnel enseignant
* les groupes multipartites, comme les équipes d'inclusion scolaire.

***Apprenants***

Pour créer des espaces d’apprentissage inclusifs, il est important d’écouter les apprenants et de respecter leurs opinions. Ils et elles savent ce qui les fait se sentir les bienvenus ou non et quelles approches d’enseignement et d'apprentissage facilitent ou entravent leur participation et leur réussite. Les filles et les garçons, en situation de handicap ou non, doivent être encouragés à expliquer ce qu'ils et elles pensent sans craindre d'être jugés. Les apprenants peuvent et doivent être des co-créateurs qui aident à identifier les obstacles à l’inclusion dans l’éducation et à apporter des solutions. Mais leur voix est encore absente de la plupart des processus d'élaboration de politique éducative, de prise de décision et de conception des pratiques.

Les décideurs justifient souvent cette situation en invoquant le fait qu'il n'est pas facile de consulter les apprenants à ce sujet, en particulier les très jeunes apprenants. Mais ce n’est pas une excuse valable. Il existe des méthodes conviviales pour impliquer les apprenants de tous âges et de toutes capacités. Cela peut aller de simples boîtes à idées anonymes dans les écoles à des activités d’action de recherche participative plus approfondies où les jeunes étudient et expérimentent le changement.

Dans les contextes d'urgence et de crise, les expériences et les besoins des apprenants peuvent changer, être influencés par différents facteurs et être moins prévisibles. Dans ces situations, il faut rester conscient de l'importance de les écouter.

***Parents, aidants, autres tuteurs et membres de la famille***

Toutes ces parties prenantes souhaitent que les enfants dont elles s’occupent puissent aller à l’école, participer et réussir au mieux de leurs capacités. Elles veulent que leurs enfants aient la possibilité de progresser dans l'éducation, qu'ils et elles aient un avenir sain et sûr et qu'ils et elles contribuent à soutenir leur famille. Les parents et autres aidants ont besoin d'occasions de partager leurs expériences et de décrire les obstacles auxquels leurs enfants sont confrontés, sans que personne ne critique leur rôle de parent ou leur vie familiale.

Il existe de nombreuses façons pour les parents, les aidants et les familles de collaborer et d'apporter des idées et un soutien pratique à l'éducation inclusive. Ils et elles pourraient :

* participer à des activités de plaidoyer au niveau local ou national ou les diriger
* s'entretenir avec le personnel enseignant pour expliquer ce que signifie aider leurs enfants à la maison
* participer à des équipes d’inclusion scolaire ou à des comités de gestion de l'établissement scolaire
* participer bénévolement à des activités liées à l’inclusion

Dans les contextes d’urgence et de crise, les parents et les aidants subissent une pression accrue. Il leur sera peut-être plus difficile de trouver le temps, l'énergie et la motivation nécessaires pour participer aux discussions ou aux activités liées à l'éducation. Cet aspect doit être pris en compte lorsqu'il s'agit de les inviter et de les encourager à collaborer à l'éducation inclusive. Il convient de rechercher des moyens et des méthodes flexibles pour aider les parents et les aidants, hommes et femmes, à participer.

***Personnel enseignant***

La collaboration du personnel enseignant et des autres membres du personnel scolaire est essentielle à l’éducation inclusive. Ils et elles doivent avoir la possibilité de partager leurs expériences et leurs idées pour améliorer la présence, la participation et les résultats. Le personnel enseignant peut travailler ensemble sur de nombreux aspects de l’éducation inclusive. Cela va de l'étude des obstacles à l'inclusion et des personnes exclues à l'aide mutuelle pour planifier des leçons inclusives en utilisant les principes de la CUA. Il peut même s'agir d'enseigner en équipe et de faire du personnel enseignant des ami(e)s critiques qui s'observent et se conseillent mutuellement.

***Équipes d'inclusion scolaire (ou autres groupes et comités multipartites)***

Une équipe d'inclusion scolaire (EIS), ou similaire, est un groupe de parties prenantes qui se réunissent volontairement et travaillent ensemble pour aider la communauté scolaire à comprendre les défis liés à l'inclusion et à trouver des moyens de les gérer. Une EIS peut inclure :

* les représentants des apprenants
* le personnel enseignant
* les parents et familles
* les voisins et les membres de la communauté
* les groupes représentatifs, tels que les organisations de personnes vivant avec un handicap et les groupes de femmes
* les adultes en situation de handicap
* les entreprises et prestataires de services locaux
* les dirigeants locaux

Ils et elles peuvent apporter leur aide en :

* aidant la communauté scolaire à comprendre les problèmes auxquels un groupe particulier est confronté et en veillant à ce que ce groupe soit impliqué dans toutes les décisions qui le concernent
* plaidant en faveur du financement, des ressources et des changements de politique
* identifiant les enfants déscolarisés et les raisons de leur exclusion
* en partageant des idées et des expériences qui pourraient aider l'école à procéder à des aménagements raisonnables et à utiliser les principes de la CUA dans l'ensemble de l’enseignement et apprentissage
* apportant du matériel ou des ressources humaines

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre pourquoi certaines parties prenantes devraient s'impliquer dans le développement de l'éducation inclusive, voici quelques idées. Celles-ci varieront en fonction du contexte.

| **Parties prenantes** | **Pourquoi pourraient-elles être intéressées à soutenir les efforts en matière d'éducation inclusive ?** |
| --- | --- |
| **Membres des organisations de personnes vivant avec un handicap** | * pour s'assurer que les décisions concernant les apprenants en situation de handicap impliquent toujours des personnes en situation de handicap * pour voir plus de jeunes en situation de handicap aller à l'école et réussir, avoir un avenir plus sûr, y compris en tant qu'enseignants ou responsables de l'éducation * pour défendre les droits des personnes en situation de handicap * pour s’assurer que davantage de jeunes en situation de handicap sont instruit(e)s et prêt(e)s à rejoindre leur mouvement de plaidoyer * pour offrir un soutien pratique et émotionnel aux apprenants en situation de handicap, à leurs familles et aux enseignants |
| **Voisins** | * pour aider les enfants de leurs voisins à aller à l’école et à réussir * pour aider l'ensemble de la communauté en veillant à ce que tous les enfants soient instruits et deviennent des adultes productifs |
| **Entreprises et employeurs locaux** | * pour avoir accès à une main-d'œuvre bien éduquée et qualifiée, dotée de compétences et d'expériences diverses, dont on a besoin au niveau local * pour contribuer à la formation d'une nouvelle génération de travailleurs qui seront les clients de demain * pour donner du poids au plaidoyer * pour rendre à la communauté ce qu'ils et elles ont reçu |
| **Prestataires de services locaux (santé et protection sociale, par exemple)** | * pour favoriser de meilleurs résultats dans plusieurs domaines du développement, notamment en matière de santé et de protection sociale * pour s’assurer qu'il y ait plus de jeunes instruits et qualifiés qui puissent travailler pour ces services * pour aider à identifier les enfants déscolarisés et à éliminer les obstacles qui les excluent |
| **Chefs religieux** | * pour contribuer à renforcer la tolérance et l'acceptation des groupes marginalisés, y compris les minorités religieuses * pour contribuer à la défense des droits * pour offrir un soutien pratique et émotionnel aux familles et aux apprenants qui sont exclus ou risquent de l'être * pour donner du poids au plaidoyer en faveur de l'inclusion |